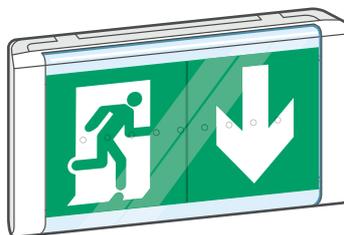


Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'évacuation SATI adressable étanche à LED ECO2

Référence(s) : 0 626 26



SOMMAIRE

	Page
1. DESCRIPTION	2
Livraison	
Côtes d'encombrement	
Caractéristiques techniques	
Matériaux	
Pouvoir calorifique	
Possibilité de signalisation	
2. INSTALLATION	3
Garantie de l'IP	
Garantie de l'IK	
Installation et fixation	
Raccordement	
Passage des câbles	
Mise sous tension/état de veille	
Interruption secteur / Fonctionnement en sécurité	
3. FONCTIONNEMENT	3
Mode SATI	
Mode adressable	
4. RACCORDEMENT	4
4.1 Raccordement du secteur des blocs autonomes	
4.2 Raccordement pour une installation en mode SATI	
4.3 Raccordement pour une installation adressable	
5. UTILISATION	7
5.1 Mise sous tension / état de veille	
5.2 Interruption secteur / fonctionnement en sécurité	
5.3 Mise au repos par la télécommande réf. 039 00/01	
5.4 Contrôle automatique de l'état du bloc (système SATI)	
5.5 Résultat des contrôles automatiques	
5.6 Arrêt d'un test en cours	
5.7 Cas particuliers	
6. ADRESSAGE D'UN BAES AVEC L'OUTIL DE CONFIGURATION réf. 626 10	7
6.1 Programmation de l'adresse sur le BAES	
6.2 Tester une adresse précise	
6.3 Tester si le BAES est adressé	
6.4 Effacer l'adresse d'un bloc	
7. MAINTENANCE	9
7.1 Maintenance périodique	
7.2 Pièces de rechange	
7.3 Remplacement des accumulateurs	
8. CONFORMITÉ ET AGRÉMENT	10
9. ÉQUIPEMENTS (Grilles)	11

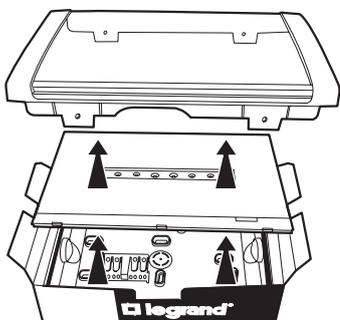
Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'évacuation SATI adressable étanche à LED ECO2

Référence(s) : 0 626 26

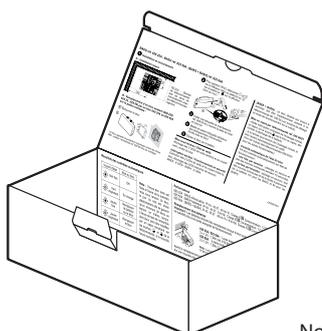
1. DESCRIPTION

BAES d'évacuation IP 66 - IK 10
45 lm - 1h
Classe II : 
Consommation : 0,5 W ; 1 VA

Livraison

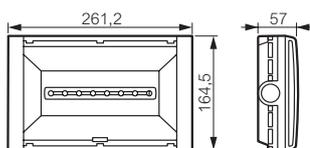


Jeu de 2 étiquettes de signalisation livrés avec le produit.



Notice imprimée à l'intérieur de la boîte

Côtes d'encombrement



Poids du produit conditionné : 0,85 kg
Volume : 2,8 dm³

Caractéristiques techniques

Produit pour fixation saillie, en mural ou plafonnier.
Bloc autonome d'éclairage de sécurité à LEDs utilisé en évacuation dans les ERP et ERT.

Flux assigné à 1 heure : 45 lumens

Autonomie : 1 heure (pour assurer cette valeur une autonomie minimale de 1h30 à neuf est imposée par la norme).

Conforme aux normes : NF C 71-800 et EN 60598-2-22

NF C 71-820 + NF 413

UTE C 71-806

Admis à la marque de qualité NF AEAS performance SATI et NF environnement.

Classe II : 

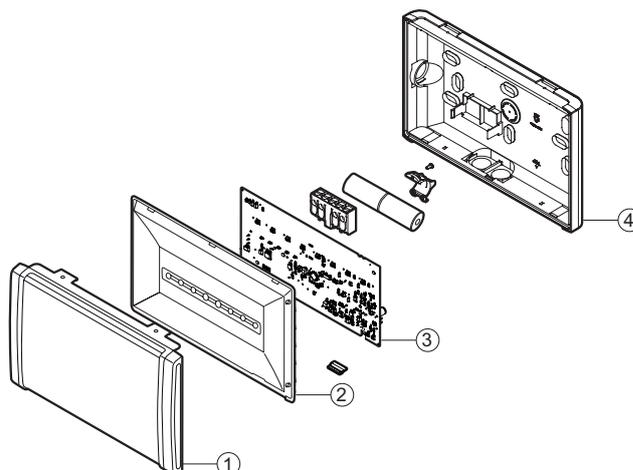
Télécommande pour la mise au repos lors des coupures secteur volontaires.

Bornes d'entrée de la télécommande protégée contre les erreurs de branchement. Alimentation 230 V~ - 50/60 Hz

Équipé de bornes à raccordement automatique de forte capacité (2 x 2,5 mm²)

Température d'utilisation : 0 à + 40 °C

Matériaux



Enveloppe plastique Classe II : 

- ① Diffuseur : polycarbonate cristal auto-extinguibilité 850 °C 30 s.
- ② Réflecteur : polycarbonate blanc auto-extinguibilité 850 °C 30 s.
- ③ Carte électronique
- ④ Socle : polycarbonate gris auto-extinguibilité 850 °C 30 s.

Toutes les pièces plastiques de plus de 50 g sont identifiées par un marquage de la matière pour permettre un recyclage des matériaux en fin de vie du produit.

Pouvoir calorifique

Charge calorifique des pièces plastiques composant de l'enveloppe : 17,5 MJ. Charge calorifique : 20 MJ

Possibilité de signalisation

Ce produit est livré avec un jeu de 2 étiquettes de signalisation amovibles et recyclables (pictogramme d'évacuation + flèche) avec cadre de montage à l'intérieur du diffuseur. Permettent de répondre aux principaux types de signalisation d'évacuation.



A associer en complément :

- étiquette flèche à 45° réf. 0 626 87



- étiquette d'évacuation pour personnes à mobilité réduite réf. 0 626 88



- étiquette de signalisation d'espace d'attente sécurisé réf. 0 626 89



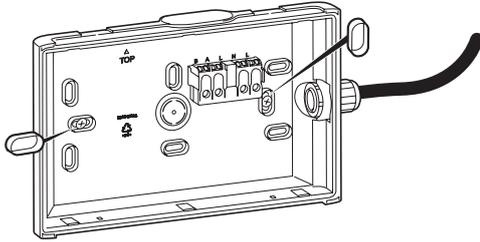
Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'évacuation SATI adressable étanche à LED ECO2

Référence(s) : 0 626 26

2. INSTALLATION

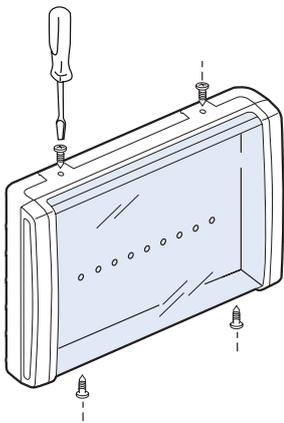
Garantie de l'IP

Pour garantir l'IP 66, il est impératif d'utiliser le presse-étoupe pour l'entrée de câble, ainsi que les bouchons d'étanchéité sur les vis de fixation.

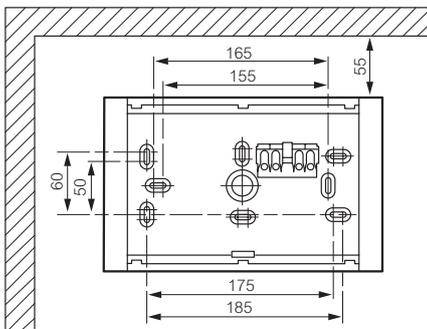


Garantie de l'IK

Pour garantir l'IK 10, il est impératif de fixer la verrine à l'aide des 4 vis de fixation fournies.



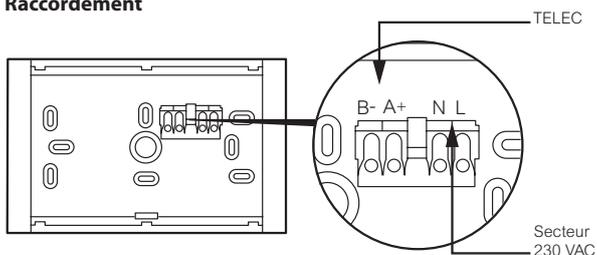
Installation et fixation



Fixer le bloc en utilisant 2 points de fixation (pré-perçés).
Livré avec bouchon d'étanchéité pour vis de fixation.



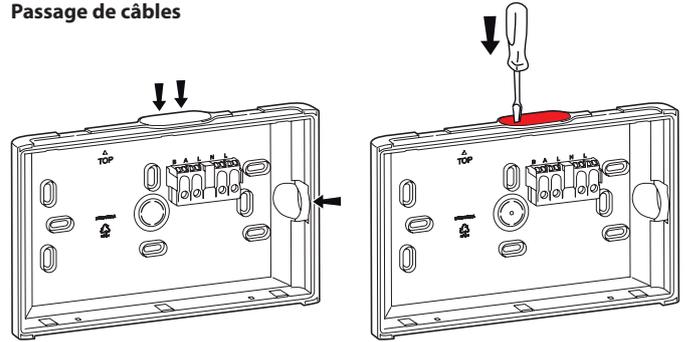
Raccordement



Raccorder les 2 fils de télécommande sur les bornes B- et A+ et les 2 fils d'alimentation sur les bornes N et L.

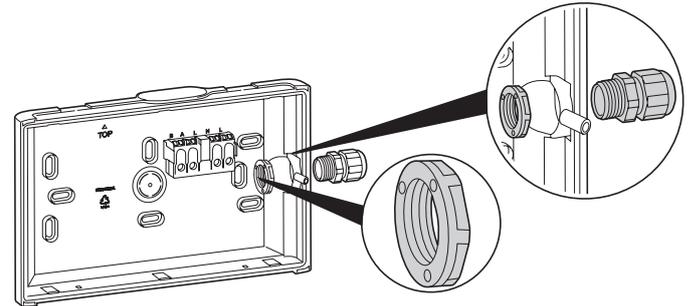
Nota : Avec les télécommandes Legrand, le respect de la ligne de télécommande n'est pas nécessaire.

Passage de câbles



3 possibilités de passage de câbles sur les côtés.

Lors de la livraison, ces passages de câbles sont bouchés, ils sont à déboucher à l'aide d'un outil.



Le bloc est à équiper avec : 1 PE réf. 0 980 03 + 1 écrou réf. 0 968 43 (livrés)
Attention : bien respecter le sens de montage de l'écrou comme préconisé ci-dessus

Coller une étiquette de maintenance réf. 0 609 00 et y inscrire la date de mise en service (voir 5.1)

Mettre en place les étiquettes des pictogrammes d'évacuation + flèche (livrées avec le bloc)

Mise sous tension/état de veille

Allumage des 2 LEDs de veille (couleur ambre) et de la LED verte d'état du bloc.

La norme NF C 15-100 admet à l'article 521.6.1 que le raccordement secteur et la télécommande soient dans le même câble ou conduit.

Le repiquage d'un bloc sur l'autre est admis à condition que le dispositif de protection de la ligne sur laquelle ils sont raccordés soit supérieur ou égal à 16 A.

Interruption secteur / Fonctionnement en sécurité

Extinction des 2 LEDs de veille et du voyant d'état du bloc. Allumage des 6 LEDs blanches de secours.

3. FONCTIONNEMENT

Ce BAES SATI adressable embarque deux modes de fonctionnement qui sont le mode SATI et le mode adressable.

Mode SATI

Ce BAES est configuré en usine en mode SATI, il peut alors être exploité dans ce mode, sans aucune intervention sur celui-ci.

Mode adressable

Ce BAES peut aussi être exploité sur un système adressable, pour cela il doit être adressé à l'aide de l'outil de configuration infra rouge réf. 0 626 10 suivant la procédure décrite dans le chapitre 6. Il devient alors possible de le contrôler à distance à l'aide de la centrale de gestion réf. 0 625 11 (pour plus de précision, se reporter au manuel de mise en oeuvre des BAES adressables fourni avec le réf. 0 625 11).

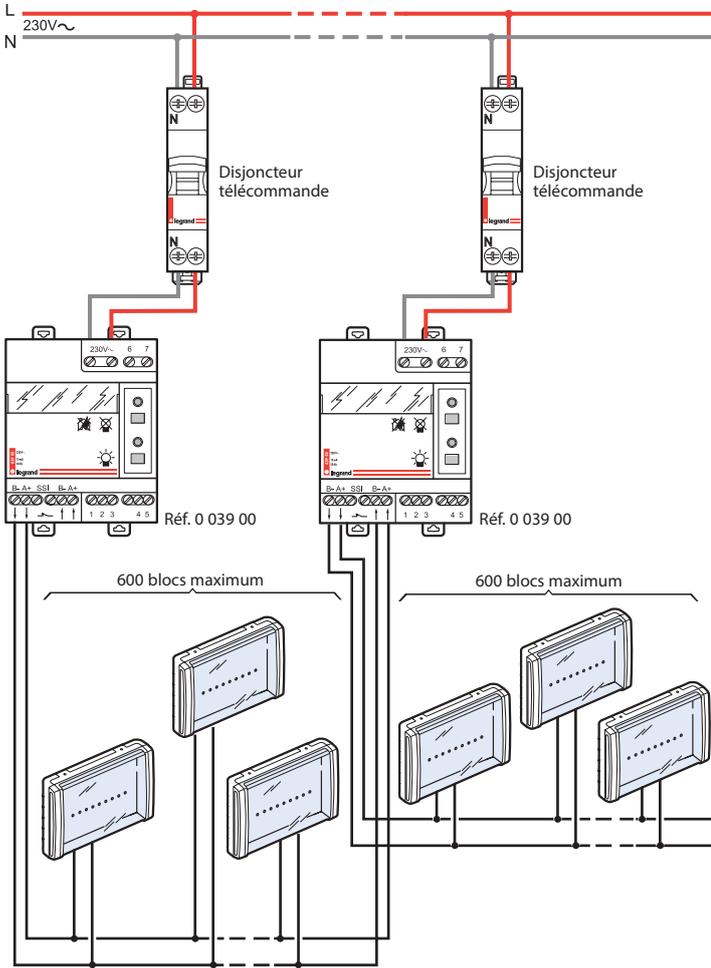
Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'évacuation SATI adressable étanche à LED ECO2

Référence(s) : 0 626 26

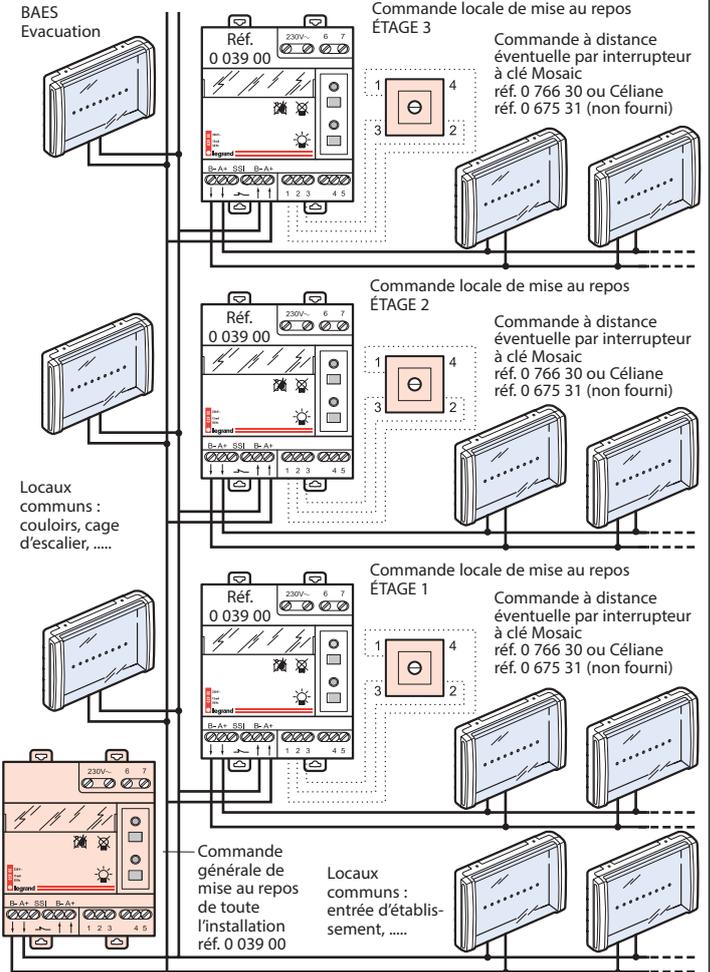
4. RACCORDEMENT (SUITE)

4.2 Raccordement pour une installation en mode SATI (suite)

Extension d'installation au-delà de 600 blocs autonomes d'éclairage de sécurité



Mise au repos par zone d'une installation comportant plusieurs zones d'exploitation

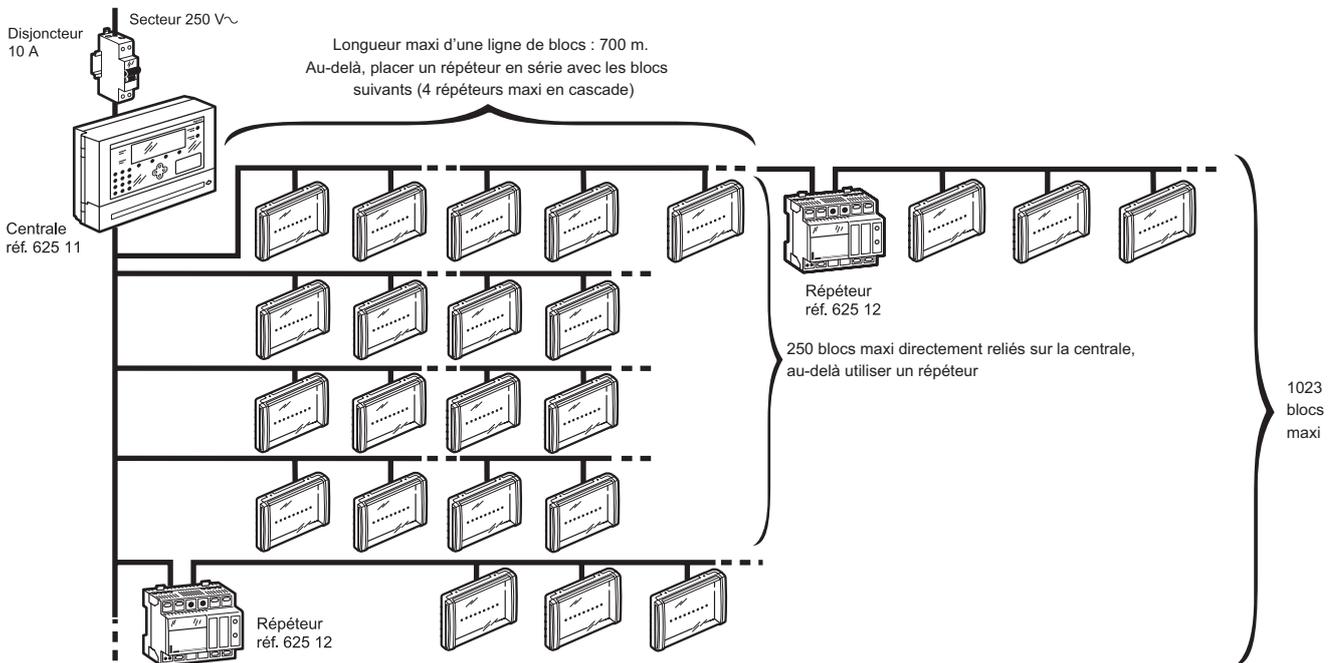


Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'évacuation SATI adressable étanche à LED ECO2

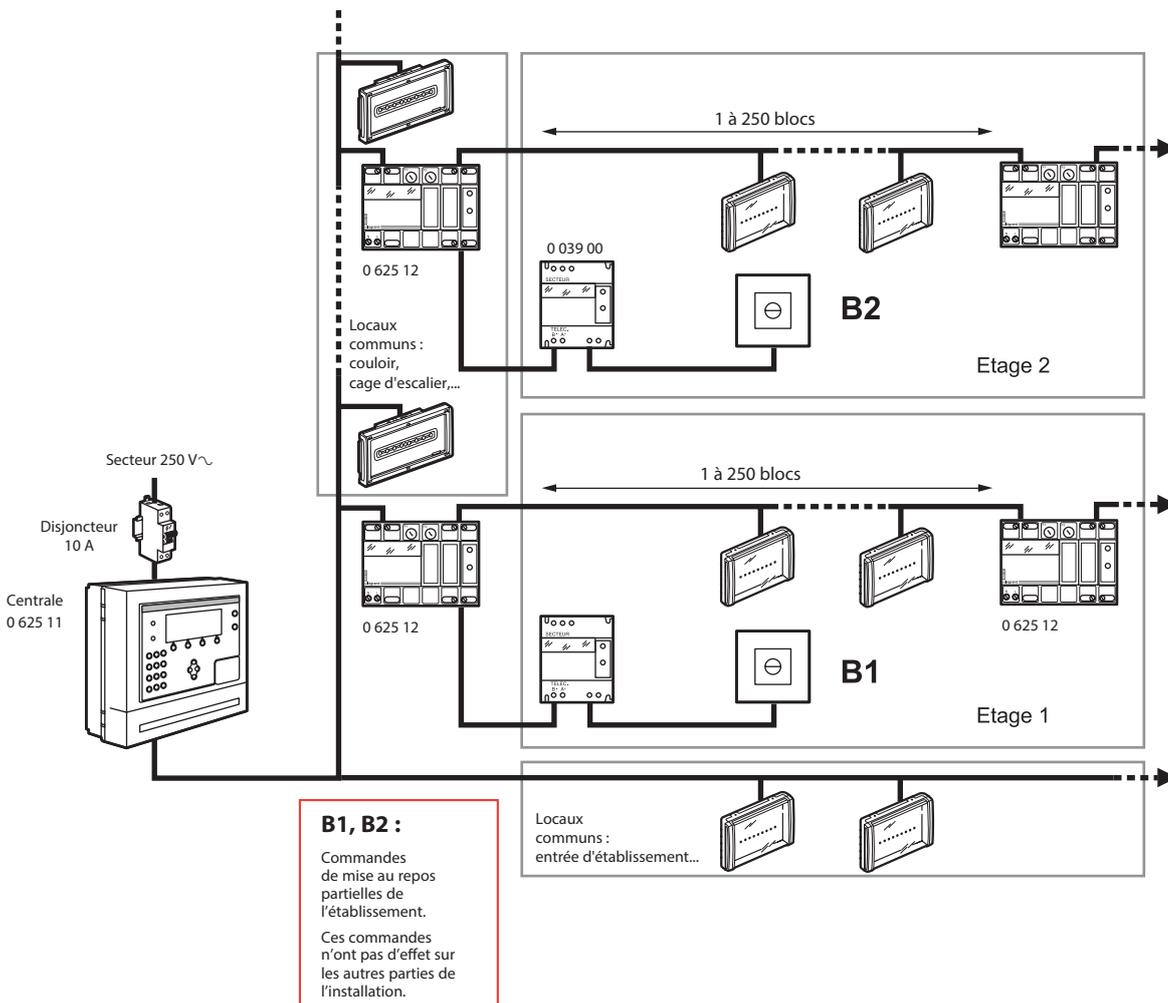
Référence(s) : 0 626 26

4. RACCORDEMENT (SUITE)

4.3 Raccordement pour une installation adressable Installation avec mise au repos générale



Installation avec mise au repos partielle

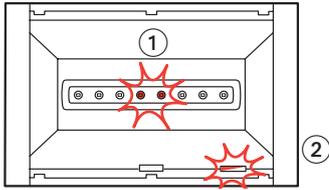


Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'évacuation SATI adressable étanche à LED ECO2

Référence(s) : 0 626 26

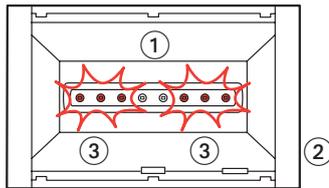
5. UTILISATION

5.1 Mise sous tension / état de veille



Allumage du témoin de veille à LEDs ①, LED verte allumée ② (clignotante pendant la charge des accumulateurs 28 h max.).

5.2 Interruption secteur / fonctionnement en sécurité



Extinction du témoin de veille à LEDs ① et de la LED verte ②. Allumage des LEDs de sécurité ③.

5.3 Mise au repos par la télécommande réf. 0 039 00/01. Après interruption volontaire de l'éclairage normal :

Un appui sur la touche ☒ met le bloc au repos pour éviter la décharge de la batterie.

Remise sous tension de l'éclairage normal :

Le bloc revient automatiquement en veille.

5.4 Contrôle automatique de l'état du bloc (système SATI)

Ce bloc contrôle automatiquement son état de fonctionnement.

Une fois par semaine :

Passage en secours et test pendant 15 s.

Une fois par trimestre :

Passage en secours pendant une heure et test d'autonomie de la batterie. Test des sources lumineuses et de la durée d'autonomie de la batterie.

5.5 Résultat des contrôles automatiques

LEDs	Bloc OK	Défaut accumulateur	Défaut électronique
Verte	☀ (fixe ou clignotante)	○	○
Jaune	○	☀ (fixe)	☀ (clignotement rapide)

L'heure des tests est fixée à l'heure de la première mise sous tension du bloc ; le jour du test est choisi aléatoirement afin de garantir qu'un minimum de blocs se testent en même temps.

L'heure de test de l'ensemble des blocs peut être modifiée par un appui simultané sur les touches ☀ et ☒ de la télécommande, à la nouvelle heure souhaitée.

Ce changement d'heure de test déclenche aussitôt ou dans les 24 heures un test d'autonomie.

5.6 Arrêt d'un test en cours

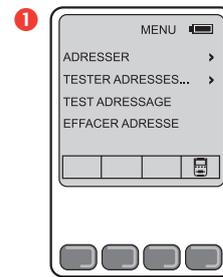
Dans le cas où un test d'autonomie en cours gêne l'exploitation, il est possible de l'arrêter immédiatement. Appuyer sur la touche EXTINCTION du coffret de télécommande réf. 0 039 00. Le test est stoppé et reporté au lendemain.

5.7 Cas particuliers

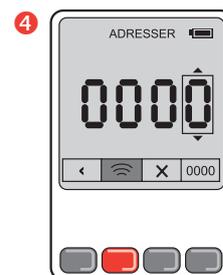
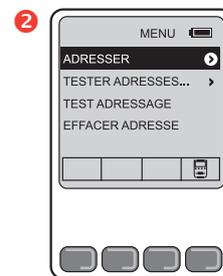
Lorsqu'une mise hors tension est supérieure à 3 jours, les tests ne sont plus effectués. Le cycle de test reprendra après la remise sous tension et la recharge des accumulateurs. Les tests prévus le jour de la remise sous tension sont automatiquement repoussés de 24 h.

6. ADRESSAGE D'UN BAES AVEC L'OUTIL DE CONFIGURATION réf. 0 626 10

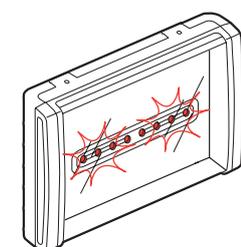
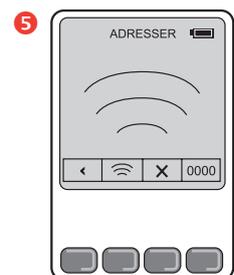
6.1 Programmation de l'adresse sur le BAES



Appuyer 2 secondes sur la touche OK pour allumer la télécommande



Distance maxi entre télécommande et BAES : de 0,1 à 2 m.



Le BAES a bien enregistré l'adresse, alors il allume ses LEDs de secours pendant 2 secondes.

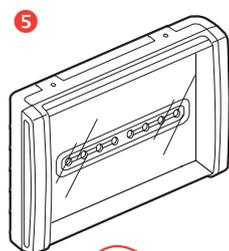
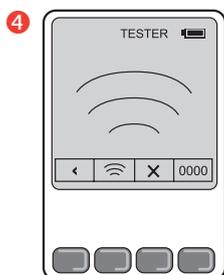
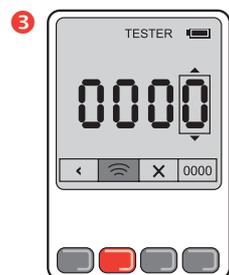
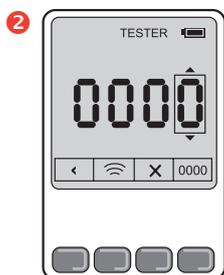
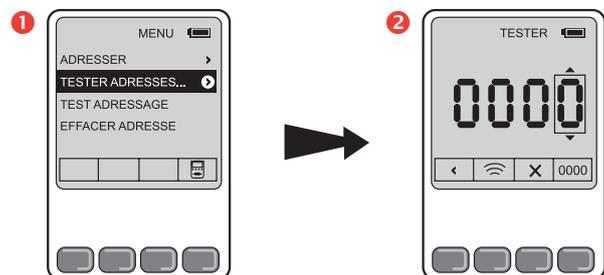
Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'évacuation SATI adressable étanche à LED ECO2

Référence(s) : 0 626 26

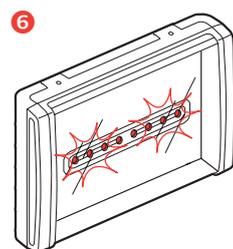
6. ADRESSAGE D'UN BAES AVEC L'OUTIL DE CONFIGURATION réf. 626 10 (suite)

6.2 Tester une adresse précise

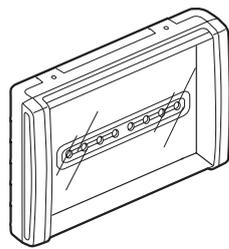
Par exemple l'adresse 0000



Distance maxi entre télécommande et BAES : de 0,1 à 2 m.

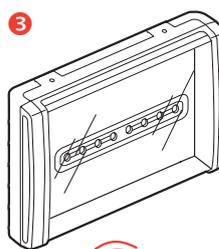
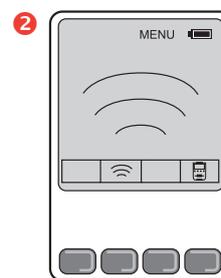
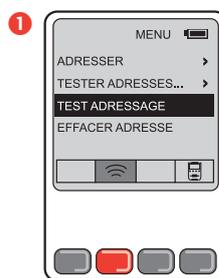


Si l'adresse à l'intérieur du bloc est bien l'adresse testée alors il allume ces LEDs de secours pendant 2 secondes.

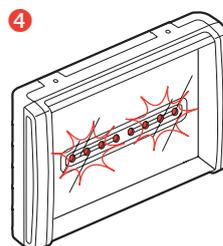


Si le BAES à une autre adresse ou si il n'a pas d'adresse alors le BAES éteint ses LEDs de veille.

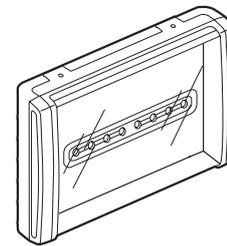
6.3 Tester si le BAES est adressé



Distance maxi entre télécommande et BAES : de 0,1 à 2 m.



Le BAES a une adresse, alors il allume ses LEDs de secours pendant 2 secondes.



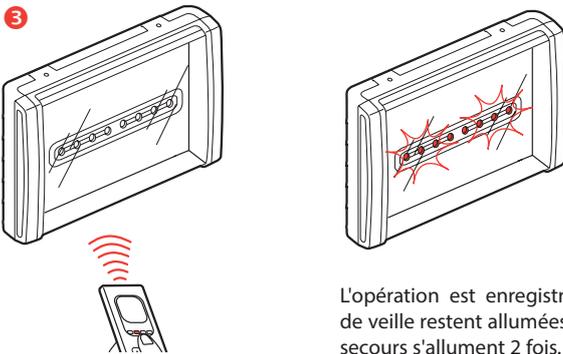
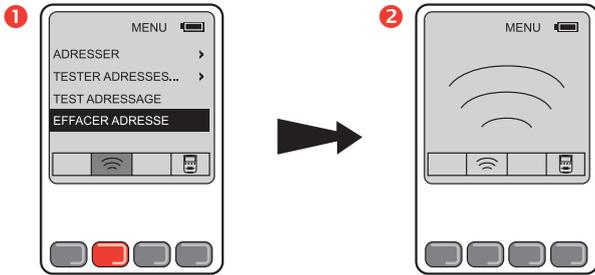
Le BAES n'a pas d'adresse, alors il éteint ses LEDs de veille.

Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'évacuation SATI adressable étanche à LED ECO2

Référence(s) : 0 626 26

6. ADRESSAGE D'UN BAES AVEC L'OUTIL DE CONFIGURATION réf. 626 10 (suite)

6.4 Effacer l'adresse d'un bloc



Distance maxi entre télécommande et BAES : de 0,1 à 2 m.

L'opération est enregistrée, les LEDs de veille restent allumées, les LEDs de secours s'allument 2 fois.

7. MAINTENANCE

7.1 Maintenance périodique

• Règlement de Sécurité des E.R.P. (article EL 18 et EC 13)

La maintenance périodique des blocs autonomes d'éclairage de sécurité est obligatoire dans les établissements Recevant du Public (E.R.P.).

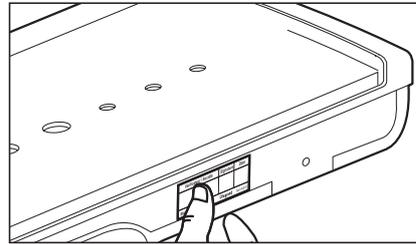
Elle peut être effectuée conformément aux prescriptions de la norme NF C 71-830.

L'exploitant doit s'assurer que les blocs autonomes d'éclairage de sécurité sont vérifiés et entretenus périodiquement.

L'exploitant doit faire réaliser par une personne qualifiée les opérations de maintenance annuelle.

Après chaque opération de maintenance annuelle, la personne qualifiée doit remplacer et renseigner la nouvelle étiquette de maintenance.

Vérificateur / Société	Signature	Date
Bloc n°	legrand	Réf. 609 00



Cette étiquette de maintenance (réf. 0 609 00) doit être apposée de manière visible sur chaque bloc autonome d'éclairage de sécurité en y inscrivant la date de mise en service du bloc.

• Exploitation (article EC 14)

L'éclairage de sécurité doit être mise à l'état de veille pendant les périodes d'exploitation.

L'éclairage de sécurité doit être mise à l'état de repos ou d'arrêt lorsque l'installation d'éclairage normal est mise intentionnellement hors tension.

L'utilisation d'une télécommande réf. 0 039 00 et d'un interrupteur à clef câblés suivant le schéma de câblage 3.2 permettent de réaliser la mise au repos automatique des blocs en même temps que la coupure de l'éclairage normale lors de la non utilisation des locaux.

L'exploitant doit s'assurer périodiquement :

Une fois par mois :

- du passage à la position de fonctionnement en cas de défaillance de l'alimentation normal et à la vérification de l'allumage de toutes les lampes (le fonctionnement doit être strictement limité au temps nécessaire au contrôle visuel). Ces vérifications peuvent être réalisées en vérifiant que le voyant vert SATI est allumé sur tous les blocs de l'installation.
- de l'efficacité de la commande de mise en position de repos à distance et de la remise automatique en position de veille au retour de l'alimentation normale.

Une fois tous les six mois :

- de l'autonomie d'au moins une heure. Ces vérifications peuvent être réalisées en vérifiant que le voyant SATI vert est allumé sur tous les blocs de l'installation.

Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'évacuation SATI adressable étanche à LED ECO2

Référence(s) : 0 626 26

7. MAINTENANCE (suite)

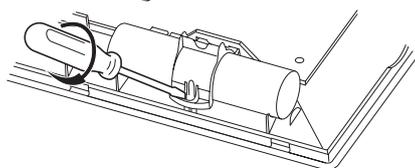
7.2 Pièces de rechange

• Accumulateurs réf. 610 97

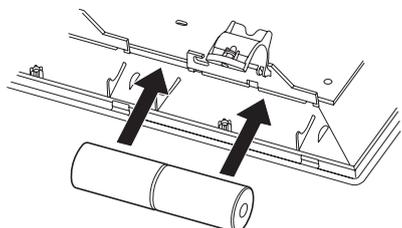
Saft CS HT
2,4V
2 Ah
HRMT 23/43
Ni-Mh

7.3 Remplacement des accumulateurs

Les accumulateurs doivent être remplacés lorsque le bloc autonome ne satisfait plus à sa durée assignée de fonctionnement.



Enlever l'accumulateur usagé en dévissant le collier



Remplacer par un nouvel accumulateur en revissant le collier

Après le changement des accumulateurs, remplacer l'étiquette de maintenance en y inscrivant la date de remise en service du bloc.

8. CONFORMITÉ ET AGRÉMENT

NF C 71 800 : Norme Française « Aptitude à la fonction des blocs autonomes d'éclairage de sécurité d'évacuation dans les ERP, ERT soumis à réglementation »

La conformité à cette norme est obligatoire pour pouvoir installer des BAES d'évacuation en France.

Le marquage NF AEAS atteste de la conformité à cette norme.

UTE C 71 806 : Règles applicables pour l'utilisation de batteries Ni-MH dans les blocs autonomes d'éclairage de sécurité.

NF C 71 820 : Norme Française « Système de test automatique pour appareil d'éclairage de sécurité »

Le marquage NF AEAS performance SATI atteste de la conformité à cette norme.

NF EN 60 598-2-22 : Norme Européenne « Luminaires Règles particulières Luminaires pour éclairage de secours »

Le marquage NF AEAS performance SATI atteste de la conformité à cette norme.

NF EN 60 598-1 : Norme Européenne « Luminaires »

Le marquage NF AEAS performance SATI atteste de la conformité à cette norme.

NF 413 NF ENVIRONNEMENT Blocs d'éclairage de sécurité

Le marquage NF environnement atteste de la conformité à cette norme.

NF EN 50172 : Norme Européenne « Systèmes d'éclairage de sécurité »

NF EN 1838 : Norme Européenne « Eclairage de secours »

Influences électromagnétiques : CEM

Émission

- EN 55015 (tensions perturbatrices)
- EN 61000-3-2 (mesures des harmoniques) classe C
- IEC 1000-3-2 (mesures des harmoniques) classe C
- EN 55022 (rayonnement perturbateur) classe B

Immunité

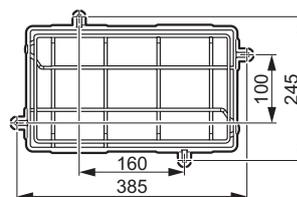
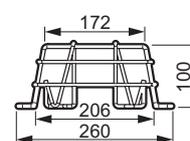
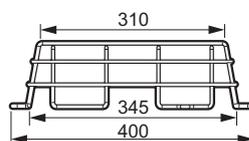
- EN 61000-4-2 (décharges électrostatiques) critère B 4 kV au contact
- IEC 1000-4-2 (décharges électrostatiques) critère B 8 kV dans l'air
- EN 61000-4-3 (champs rayonnés) critère A 10 V/m
- IEC 1000-4-3 (champs rayonnés) critère A 10 V/m
- EN 61000-4-4 (transitoires en salves) critère B 4kV sur réseau et 1 kV par couplage
- IEC 1000-4-4 (transitoires en salves) critère B 4kV sur réseau et 1 kV par couplage
- EN 61000-4-5 (chocs de foudre) critère B
- IEC 1000-4-5 (chocs de foudre) critère B
- EN 61000-4-6 (perturbations conduites) critère A
- IEC 1000-4-6 (perturbations conduites) critère A
- EN 61000-4-8 (champs magnétiques) critère A
- IEC 1000-4-8 (champs magnétiques) critère A

9. ÉQUIPEMENTS

• Grille de protection standard réf. 626 93 peinte en blanc

Résistance aux chocs : IK 10 - 20 joules

Fixation sur 4 trous sur tous les côtés



• Kit antivandale réf. 625 99

Comprend 4 vis M5 inviolables nécessitant l'outil réf. 919 45

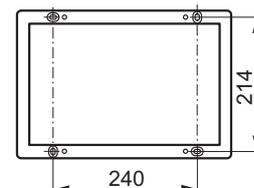
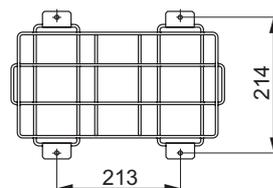
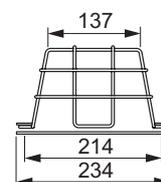
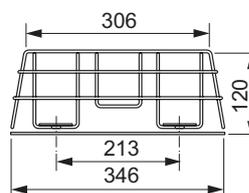
(non livré) et 4 chevilles métalliques pour une fixation robuste sur support béton, brique pleine, parpaing et autre maçonnerie.

Pour grilles réf. 626 90/91/93.

• Grille de protection antivandale réf. 626 92 en métal gris

Résistance aux chocs : IK 20 - 50 joules

Embase murale sur cadre métallique tenue par 4 chevilles métalliques. Verrouillage par vis à têtes inviolables nécessitant l'outil réf. 919 45 (non livré).



• Outil de vissage réf. 919 45

Permet la manoeuvre des vis inviolables de la grille réf. 626 92.

